



---

Commission Fédérale des Arbitres

*~ Section "Lois du Jeu" ~*

---

Loi 13

*~ Questions / Réponses ~*

Direction Technique de l'Arbitrage

*~ Juillet 2016 ~*

## **1° Exécution avant le signal de l'arbitre**

---

### **QUESTION L13/§1/Q1**

Comment l'arbitre doit-il agir en ce qui concerne le signal d'exécution d'un coup franc ?

La Loi 5, paragraphe "utilisation du sifflet", dit :

- Il n'est pas nécessaire de siffler la reprise du jeu pour la plupart des coups francs.
- Par contre, le coup de sifflet est nécessaire pour signifier la reprise du jeu :
  - Lors d'un coup franc avec placement d'un mur à distance réglementaire.
  - Après interruption du jeu pour sanctionner disciplinairement un joueur.

### **QUESTION L13/§1/Q2**

Un joueur veut jouer rapidement un coup franc à 30m du but. Un adversaire, qui n'est pas à distance réglementaire :

- a) Intercepte le ballon.
- b) Empêche délibérément l'exécution du coup franc.

- a) L'arbitre doit laisser le jeu se poursuivre.
- b) L'arbitre ne doit pas permettre l'exécution du coup franc. Il avertira le fautif pour avoir retardé la reprise du jeu.

### **QUESTION L13/§1/Q3**

Alors que l'arbitre est en train de placer le mur, aux abords de la surface de réparation, le tireur du coup franc exécute la remise en jeu avant le signal de l'arbitre. Décisions ?

- Arrêt du jeu.
- Avertissement au tireur pour comportement antisportif.
- Quel que soit le résultat du tir, le coup franc est à recommencer.

### **QUESTION L13/§1/Q4**

Alors que l'arbitre est en train de placer le mur, le tireur du coup franc botte le ballon avant le signal. Quelle doit être la décision de l'arbitre si le ballon se dégonfle après avoir été mis en jeu ?

- Arrêt du jeu.
- Changement de ballon.
- Avertissement au botteur pour comportement antisportif.
- Coup franc à recommencer.

## 2° CFI – Oubli par l'arbitre de lever le bras

---

### QUESTION L13/§2/Q1

Un but a été marqué directement sur un coup franc indirect accordé à l'équipe attaquante dans la surface de réparation adverse, alors que l'arbitre n'a pas levé le bras avant son exécution. Décisions et explications ?

- *But refusé.*
- *Les Lois du Jeu sont formelles, l'arbitre a l'obligation de lever le bras lors des coups francs indirects, y compris lors de l'exécution dans la surface de réparation pour l'équipe attaquante.*
- *Coup franc indirect à refaire.*

### QUESTION L13/§2/Q2

Lors de l'exécution d'un coup franc indirect, l'arbitre oublie de lever le bras. Pendant la trajectoire du ballon, un défenseur, dans sa surface de réparation, frappe un attaquant également situé dans la surface de réparation. Le but est marqué directement. Décisions et explications ?

1. **Faut-il refuser le but et accorder un penalty ?**
2. **Faut-il refuser le but et refaire tirer le coup franc indirect ?**

- *Dans les deux cas, but refusé.*
- *Exclusion du défenseur pour acte de brutalité.*
- *Le but ne peut pas être accordé parce qu'une faute a été commise avant que le ballon n'entre dans le but. Celle-ci est sanctionnée parce que le ballon était en jeu.*
- *Penalty.*

### 3° Irrégularité commise lors de l'exécution d'un coup franc

---

#### QUESTION L13/§3/Q1

Lors d'un coup franc direct, l'arbitre a donné le signal mais avant le botté du ballon :

a) Un défenseur s'approche à moins de 9,15m du ballon ou commet une faute sur un adversaire. Décisions ?

- ✓ Si le but est marqué,
- ✓ Si le ballon va en sortie de but,
- ✓ Si le ballon est détourné en corner,
- ✓ Si le ballon revient en jeu.
  
- Dans le 1<sup>er</sup> cas : but accordé. Coup d'envoi.
- Dans les autres cas : coup franc à rejouer.

b) Un attaquant gesticule devant le mur ou commet une faute sur un adversaire. Décisions ?

- Dans le 1<sup>er</sup> cas : but refusé. Coup franc à recommencer.
- Dans les autres cas : coup franc indirect pour l'équipe adverse à l'endroit de la faute, sous réserve des circonstances particulières de la Loi 13.

Dans tous les cas des paragraphes a) et b) où le coup franc est à rejouer, avertissement au fautif pour comportement antisportif.

#### QUESTION L13/§3/Q2

Quels critères l'arbitre doit-il retenir, pour valider ou non l'exécution d'un coup franc, lorsque le joueur chargé de le botter déplace le ballon en maintenant son pied en contact avec celui-ci ?

Le ballon est en jeu dès qu'il a été botté et a clairement bougé. Les adversaires peuvent s'approcher aussitôt.

D'autre part, le contact avec le ballon ne doit cesser à aucun moment. Si le contact cesse et qu'ensuite le joueur remet le pied sur le ballon :

- L'arbitre devra considérer que le joueur joue deux fois consécutivement le ballon.
- Le botteur sera sanctionné d'un coup franc indirect.

Par ailleurs, le mouvement du ballon ne doit être composé que d'une seule phase. Dans le cas où il est composé de plusieurs phases, comme par exemple :

- Ballon déplacé puis après un arrêt déplacé à nouveau,
- Ballon déplacé vers l'avant et sans arrêt ramené en arrière,
- Ballon déplacé avec un changement de direction,
  - L'arbitre considérera que le botteur joue deux fois consécutivement le ballon.
  - Le botteur sera sanctionné d'un coup franc indirect.

#### QUESTION L13/§3/Q3

Comment définit-on un coup franc joué rapidement ? Si l'arbitre commence à placer le mur et que le botteur "joue rapidement", le coup franc est-il toujours défini comme "joué rapidement" ?

Un coup franc est joué rapidement quand, aussitôt après l'arrêt du jeu par l'arbitre, et dans la continuité de l'action, un joueur de l'équipe bénéficiaire de la remise en jeu botte le ballon (arrêté à l'endroit de la faute ou à l'endroit précisé par la Loi). Le signal de reprise du jeu est considéré comme tacite même s'il n'est pas visible.

Par contre dès qu'un joueur de l'équipe bénéficiaire demande le respect de la distance réglementaire, le coup franc ne peut plus entrer dans la catégorie des coups francs joués rapidement. L'IFAB précise que le coup de sifflet est nécessaire pour signifier la reprise du jeu lors de l'exécution d'un coup franc avec mur placé à distance réglementaire.

#### **QUESTION L13/§3/Q4**

**Coup franc direct. Une équipe attaquante met au point une tactique : un premier joueur passe au-dessus du ballon ce qui provoque l'avancée du mur. Un partenaire le suit et botte le ballon. Décisions et explications ?**

- *L'IFAB précise : "Faire semblant de tirer un coup franc pour tromper l'adversaire est permis, cela fait partie du jeu".*
- *Si le but est marqué : but accordé. Coup d'envoi.*
- *Si le but n'est pas marqué : coup franc à recommencer.*
- *Si un adversaire ne se trouve pas à distance réglementaire lors de l'exécution du coup franc, celui-ci devra être retiré sauf si l'avantage peut être appliqué. Dans ce cas, le fauteur est alors averti pour non-respect de la distance sur coup franc.*

#### **QUESTION L13/§3/Q5**

**Coup franc aux abords de la surface de réparation au profit de l'équipe attaquante avec formation d'un mur. En application des Lois du Jeu et selon la procédure managériale, l'arbitre demande au botteur d'attendre son coup de sifflet. Malgré tout, avant le signal, le botteur exécute le coup franc. Décisions et explications ?**

- *L'IFAB précise : "Si l'arbitre souhaite que les joueurs attendent son coup de sifflet pour reprendre le jeu (par exemple, pour s'assurer que les défenseurs se trouvent à 9,15m du lieu d'exécution du coup franc), il doit clairement indiquer à l'équipe en attaque qu'ils doivent attendre le coup de sifflet".*
- *Ici, le botteur ne respecte pas la demande de l'arbitre.*
- *Par conséquent, il se rend coupable d'un comportement antisportif sanctionnable d'un avertissement.*
- *Coup franc à recommencer dans tous les cas.*

## 4° Questions complémentaires

---

### QUESTION L13/§4/Q1

Un coup franc indirect est tiré par un défenseur depuis sa surface de réparation. Le ballon est renvoyé involontairement par l'arbitre vers le but. Ce même défenseur, pour l'empêcher de pénétrer dans son but, touche le ballon de la main mais n'y parvient pas. Décisions ?

- *Le ballon n'est pas sorti de la surface de réparation :*
  - *But refusé.*
  - *Coup franc indirect à recommencer.*
- *Le ballon est sorti de la surface de réparation :*
  - *But refusé.*
  - *Avertissement au défenseur pour comportement antisportif.*
  - *Penalty.*

### QUESTION L13/§4/Q2 :

Coup franc pour l'équipe A dans le rond central. Un joueur de l'équipe A botte le ballon puis le reprend une seconde fois consécutivement au moment même où un attaquant de l'équipe B s'empare du ballon et va marquer un but pour son équipe. Décisions ?

- *Par application de l'avantage : but accordé. Coup d'envoi.*